

**Dispositif de présentation pour objet tel qu'un échantillon de nature minérale, végétale ou autre, et procédé pour la réalisation de ce dispositif ou dispositif similaire.**

M. GUY HENRI COGNET résidant en France (Puy-de-Dôme).

**Demandé le 25 novembre 1965, à 14<sup>h</sup> 23<sup>m</sup>, à Paris.**

Délivré par arrêté du 28 novembre 1966.

(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 1 du 6 janvier 1967.)

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

La présente invention concerne notamment un dispositif de présentation pour objet tel qu'un échantillon de nature minérale, végétale ou autre, caractérisé par une enceinte étanche transparente renfermant un fluide dans lequel se trouve plongé l'objet, ce fluide étant de nature telle qu'il assure la conservation chimique dudit objet, ce qui constitue un ensemble de présentation élégante, protégeant d'une façon parfaite l'objet et permettant par ailleurs, un examen aisé de celui-ci.

L'invention concerne également un procédé pour la réalisation d'un dispositif de présentation conforme ou similaire au précédent, caractérisé par ce qu'on dispose l'objet et le fluide de conservation dans l'enveloppe, on place le bouchon sur cette dernière après avoir assuré la dissolution partielle des deux surfaces en contact à l'aide d'un produit approprié à leur nature, de telle sorte qu'après solidification, le bouchon et ladite enveloppe se trouvent véritablement soudés l'un à l'autre, l'étanchéité de l'ensemble se trouvant ainsi assurée d'une façon parfaite.

L'invention s'étend également aux caractéristiques ci-après et à leurs diverses combinaisons possibles.

Un dispositif conforme à l'invention est représenté à titre d'exemple non limitatif sur les dessins ci-joints dans lesquels :

La figure 1 est une vue en élévation du dispositif;

La figure 2 est une vue éclatée, en élévation coupe du dispositif;

La figure 3 est une vue de dessus du dispositif;

La figure 4 est une vue similaire à celle de la figure 2, suivant une variante de réalisation;

La figure 5 est une vue en élévation du dispositif pris comme porte-clés.

Le dispositif représenté sur les figures ci-jointes

est constitué par une enveloppe cylindrique  $l_1$  réalisée en matière plastique transparente et fermée à sa base, sa partie supérieure étant ouverte.

Un objet 3 de nature quelconque, minérale ou végétale, est placé dans l'enveloppe  $l_1$  et on finit de remplir l'enveloppe, à l'aide d'un liquide 2, de nature adaptée à l'objet contenu, dont il assure la conservation chimique.

Il est à noter que l'objet reste mobile dans l'enveloppe.

L'enveloppe est fermée par un bouchon  $l_2$  en matière plastique, pourvu d'une gorge  $l_{21}$  dans laquelle s'engage un épaulement  $l_4$  prévu sur le bord supérieur de l'enveloppe  $l_1$ .

Suivant une variante de réalisation, le bouchon  $l_3$  est réalisé en deux parties  $l_{31}$  et  $l_{32}$ . L'une  $l_{31}$  formant bouchon proprement dit ou piston et l'autre  $l_{32}$  couvercle.

Le remplissage du dispositif s'effectue suivant le processus ci-après :

a. Loger la pièce 3 convenablement préparée dans l'enveloppe  $l_1$ ;

b. Remplir le liquide 2 en faisant déborder;

c. Mettre une goutte d'un liquide solvant, de la matière plastique utilisée, dans la rainure  $l_{21}$  du bouchon  $l_2$ . Cette goutte garnit tout le fond de la rainure et forme une pâte avec la matière plastique en contact;

d. Coiffer l'enveloppe en faisant tourner le bouchon  $l_{21}$  jusqu'à évacuer tout le liquide excédentaire. La pâte dissout à son tour le bord  $l_4$  de l'enveloppe  $l_1$ . Au bout de quelques minutes la soudure est parfaite.

Avec le bouchon  $l_3$  en deux parties (fig. 4) le processus suivant paragraphes a et b ci-dessus resterait inchangé, mais il faudrait ensuite :

c'. Emboîter le piston  $l_{31}$  lequel évacue le liquide excédentaire;

d'. Coiffer le couvercle  $I_{32}$  avec une goutte de colle ou de solvant entre les parties.

Le bouchage est ainsi opéré sans appréciation de la part de l'opérateur.

La colle, qui peut être appliquée sans dosage ni emplacement précis, établit la liaison entre le corps  $I_1$  et le bouchon  $I_{32}$ .

Le diamètre du trou d'évacuation et sa longueur sont fonction de la viscosité du liquide utilisé.

Dans le cas où le corps du dispositif et son bouchon seraient de nature différente, on pourrait utiliser pour les solidariser, une colle appropriée.

Suivant une autre variante de réalisation (fig. 5) on peut disposer d'un ensemble  $I_4$  de forme rectangulaire ou ovale et lui adjoindre un crochet 4 sur lequel vient s'adapter l'anneau d'une clé 5. Le dispositif est ainsi utilisé comme porteclés.

Le dispositif ainsi décrit présente de nombreux avantages, notamment :

Présentation régulière, flatteuse au toucher et à la vue.

Protection des sujets fragiles.

Nettoyage facile pour pièces de collections.

Grossissement de l'objet présenté.

Parois de l'enveloppe invisibles sur les parties importantes.

Des pièces de volume et formes différents peuvent être :

a. Aux mêmes dimensions extérieures;

b. Réunies sous la même enveloppe.

La pièce logée peut se déplacer et se présenter sous les angles que désire l'observateur, alors que dans les systèmes connus, l'examen d'un objet enrobé d'une matière solide ne peut s'effectuer sous tous les angles de façon identique.

Prix de revient intéressant pour l'obtention d'une pièce lisse et polie (remplace avantageusement les inclusions dans les polyesters).

Ce système de présentation très favorable à l'inclusion des minéraux, roches et végétaux, peut convenir également aux métaux et matériaux dont on redoute l'altérabilité ou la fragilité.

Il va de soi que l'invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation précisément décrits et représentés à partir desquels on pourra prévoir d'autres variantes, sans pour cela sortir du cadre de l'invention.

## RÉSUMÉ

L'invention s'étend notamment aux caractéristiques ci-après et à leurs diverses combinaisons possibles :

1° Dispositif de présentation pour objet tel qu'un échantillon de nature minérale, végétale ou autre, caractérisé par une enceinte étanche et transparente renfermant un fluide dans lequel se trouve plongé l'objet, ce fluide étant de nature telle qu'il assure la conservation chimique dudit objet, ce qui constitue un ensemble de présentation élégante, protégeant d'une façon parfaite et permettant par ailleurs un examen aisé et complet de celui-ci;

2° L'enceinte est réalisée en matière plastique;

3° L'enceinte est transparente sur une partie de sa surface seulement;

4° L'enceinte est constituée par une enveloppe tubulaire, cylindrique ou d'une autre forme, fermée par un bouchon;

5° Le bouchon est réalisé en une seule pièce et comporte une gorge qui s'emboîte sur l'enveloppe;

6° Un mode de réalisation caractérisé par ce que le bouchon est constitué de deux parties rendues solidaires l'une de l'autre par un moyen tel que collage;

7° Un mode de réalisation caractérisé par ce que le dispositif comporte un élément d'accrochage ce qui réalise un article tel que porte-clés, ouvre-lettre, presse-papier, ou tous autres objets dont le dispositif pourrait faire partie intégrante;

8° Procédé pour la réalisation d'un dispositif de présentation conforme ou similaire au précédent, caractérisé par ce qu'on dispose l'objet et le fluide de conservation dans l'enveloppe, on place le bouchon sur cette dernière après avoir assuré la dissolution partielle des deux surfaces en contact à l'aide d'un produit approprié à leur nature, de telle sorte qu'après solidification, le bouchon et la dite enveloppe se trouvent véritablement soudés l'un à l'autre, l'étanchéité de l'ensemble se trouvant ainsi assurée d'une façon parfaite.

GUY HENRI COGNET

Par procuration :

BERT & DE KERAVENTANT

FIG.1

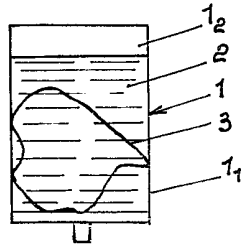


FIG.2

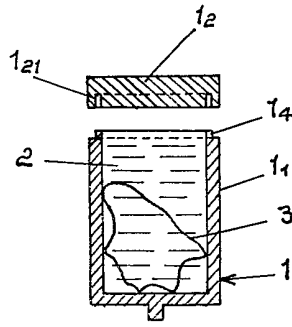


FIG.3

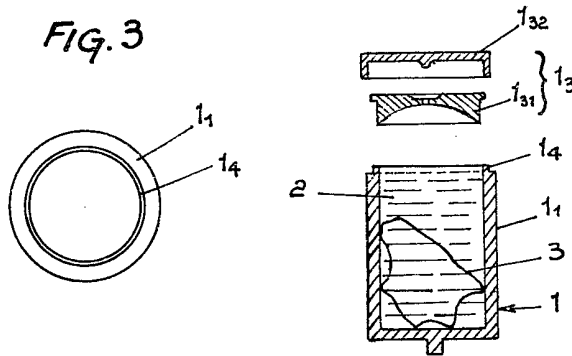


FIG.4

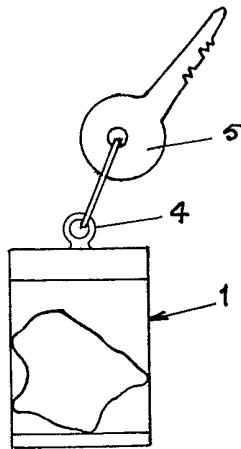


FIG.5